



Les amis du  
Boisé du Souvenir



Comité de Protection de  
l'Environnement de St-François



Association pour la protection  
du boisé Sainte-Dorothée



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Communiqué de presse**

## **Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval et ses membres appuient la demande de l'organisme *Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles***

**Laval, le 16 mars 2016** – Des organismes, membres du CRE de Laval, œuvrant pour la protection des milieux naturels de Laval unissent leurs voix et interpellent le gouvernement provincial afin que soient protégées les îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches de la rivière des Mille Îles. Ces milieux naturels, riches et uniques au Québec doivent impérativement être conservés pour leur biodiversité et pour le patrimoine naturel d'une qualité et d'une beauté exceptionnelle qu'ils représentent, et ce pour les générations présentes et futures.

Le rapport d'étude réalisé par Éco-Nature pour le gouvernement du Québec a mis en évidence la valeur écologique et le potentiel de conservation élevés des trois grandes îles pour la faune et la flore locales ainsi que pour de nombreuses espèces menacées et vulnérables. « À elles seules les trois grandes îles abritent plus du quart des espèces fauniques du Québec. Elles sont le refuge d'espèces végétales uniques à la province et même au Canada. Sans égal, ce joyau est irremplaçable. Le conserver c'est collectivement reconnaître une richesse locale, profitable à la collectivité. » insiste Anaïs Boutin, Éco-Nature | Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

Aussi, Andrée Gignac des Clubs 4-H de Laval indique que « nous avons tendance à oublier que les bois, même à proximité des centres urbains, sont des écosystèmes complexes abritant une faune et une flore diversifiées. Les bois peuvent être utilisés pour les loisirs et l'éducation en matière d'environnement. »

Considérant que la mise en réserve viendra à échéance d'ici les prochains mois, le CRE de Laval sonne l'alarme. Pour Guy Garand, directeur général du CRE de Laval, « il est impératif que le gouvernement du Québec soit l'un des partenaires majeurs dans la conservation et la mise en valeur des trois grandes îles de la rivière des Mille Îles. Surtout que c'est le gouvernement du Québec qui a accepté en 2012 le Plan métropolitain

d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Alors que la CMM se donnait comme objectif d'avoir 17 % d'aires protégées sur son territoire pour 2020 et que la rivière des Mille Îles est l'un des cinq grands chantiers choisis par la CMM. L'attribution d'un statut de protection n'a donc que trop tardé, il est temps d'agir. »

Lyne Moreau, présidente du Comité de protection de l'environnement de Saint-François rappelle que « depuis plus de 20 ans la protection de l'archipel des trois grandes îles a suscité l'intérêt de milliers de personnes soucieuses de préserver ces lieux pour les générations futures. Suite à l'engagement de Ville de Laval et celui de la CMM, considérant l'objectif des 81 maires de préserver 17% d'aires protégées dans le Grand Montréal, le gouvernement doit s'engager à soutenir ce consensus social par sa participation à l'acquisition de ces îles.»

Les Amis du Boisé du Souvenir appuient également la demande expresse de *Sauvons nos trois grandes îles*. « Nous rappelons que ces îles contribuent non seulement au maintien de la biodiversité, mais aussi au couvert forestier lavallois dont la superficie a été considérablement réduite, comme le prouve l'étude du CRE sur les biotopes de 2005. La protection des trois grandes îles, conclut Daniel Desroches, doit être prioritaire pour le gouvernement québécois.»

Le mouvement PlantAction soutient les arguments amenés par les autres organismes tout en spécifiant qu'il est impératif de sauvegarder les derniers milieux naturels de la CMM et de créer des liens entre ceux-ci afin d'assurer la présence d'une ceinture verte et bleue pour la grande région métropolitaine. « Le verdissement est certes indispensable à l'aménagement des villes, mais la préservation des territoires aux valeurs socioécologiques importantes l'est davantage » souligne le président de PlantAction.

Au nom de la protection du bien commun et de l'aménagement durable du territoire, tous les organismes œuvrant pour la protection des milieux naturels de Laval prient le gouvernement provincial d'entendre leurs voix qui se veulent un écho solidaire à la demande de l'organisme *Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille Îles* de protéger les îles aux Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches.

*Association pour la protection du boisé Sainte-Dorothée*  
*Association pour la conservation du bois Papineau*  
*Conseil régional de l'environnement de Laval*  
*Clubs 4-H de Laval*  
*Comité de protection de l'environnement de Saint-François*  
*Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre*  
*Éco-Nature | Parc de la Rivière-des-Mille-Îles*  
*Les Amis du Boisé du Souvenir*  
*Mouvement PlantAction*

Pour de plus amples renseignements, joindre le CRE de Laval au 450 664-3503.

Renseignements :

Magali Noiseux-Laurin, Chargée de projets en milieux naturels

Conseil régional de l'environnement de Laval

[magali.noiseux-laurin@credelaval.qc.ca](mailto:magali.noiseux-laurin@credelaval.qc.ca)

450 664-3503